

RECU A LA PREFECTURE
13 JUIL. 2006

Conseil Général Haut-Rhin

RECU A LA PREFECTURE
13 JUIL. 2006

Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux

2006 - 00389

Colmar, le

ARRETE
du

11 JUIL. 2006

DSOL

**portant fixation de la dotation globale du service social gérontologique
du pôle ILL-RIED et RHIN**

- VU** la convention de délégation du service social gérontologique du 27 janvier 2006 ;
- VU** les propositions du budget prévisionnel 2006 de la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace du 12 décembre 2005 ;
- VU** le compte de résultat pour l'année 2005 établi par la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace en date du 27 mars 2006.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La dotation globale du service social gérontologique du pôle ILL-RIED et RHIN confié par délégation à la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace est fixée, pour l'année 2006, à 90 466,24€.

La différence entre la dotation globale 2005 versée et les dépenses réalisées en 2005 pour la part à la charge du Département, représente un excédent de 1 955 €. Cet excédent est à déduire de la dotation globale 2006 portant ainsi le montant à verser pour 2006 à 88 511,24 € arrondis à 88 511 €.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Monsieur BRAULT, Directeur de la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE Réception par le représentant de l'Etat **13 JUIL. 2006**
Publication - Notification le **19 JUIL. 2006**



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

La Sous-Directrice Adjointe
Personnes Agées et Personnes à Charge
en charge de la tarification

Sophie DINTINGER

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Hôtel du Département
100, avenue d'Alsace
BP 20351
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 68 40
Fax 03 89 21 72 81
tarif.etab@cg68.fr
www.cg68.fr